

Le Maroc, partenaire privilégié des Etats-Unis

Les relations bilatérales traversent un moment propice, qui se reflète dans l'accord de libre commerce et l'octroi du statut d'allié préférentiel non membre de l'OTAN.

Carlos Echeverría

Le rapprochement évident des relations entre Washington et Rabat au cours de ces derniers mois qui a permis, notamment, de consolider le rôle du Maroc à l'étranger, passe par deux étapes : la conclusion d'un accord bilatéral de libre échange et l'accession du Maroc au statut d'allié préférentiel non membre de l'OTAN, attribué par les Etats-Unis.

Le contexte politique

Cette consolidation a pu que se réaliser grâce à l'existence de liens solides et profondément ancrés dans le temps, favorisés en outre par un contexte international très particulier. On voit ainsi les lobbies promarocains de Washington, déjà puissant dans le passé, intensifier aujourd'hui leur action : telle la position du Carnegie Endowment for International Peace qui, en juin 2004, – dans le contexte infiniment plus complexe de l'après-guerre iraquien et de l'initiative américaine en faveur de la création d'un Grand Moyen-Orient – qualifia le Maroc de « pays du Monde Arabe le plus pluraliste ».

Par ailleurs, la tournée africaine – Bénin, Cameroun, Gabon, Niger et Sénégal – entreprise au mois de juin dernier par le roi Mohammed VI, renforçait encore l'image du Maroc, rendant celui-ci plus attrayant encore pour George W. Bush, qui manifestait depuis quelques temps déjà son intérêt pour l'Afrique.

Ces lobbies tentent – et, dans une large mesure y parviennent – d'éviter que le rapprochement des USA avec l'Algérie ne progresse au détriment de leurs très anciens et solides liens avec le Maroc.

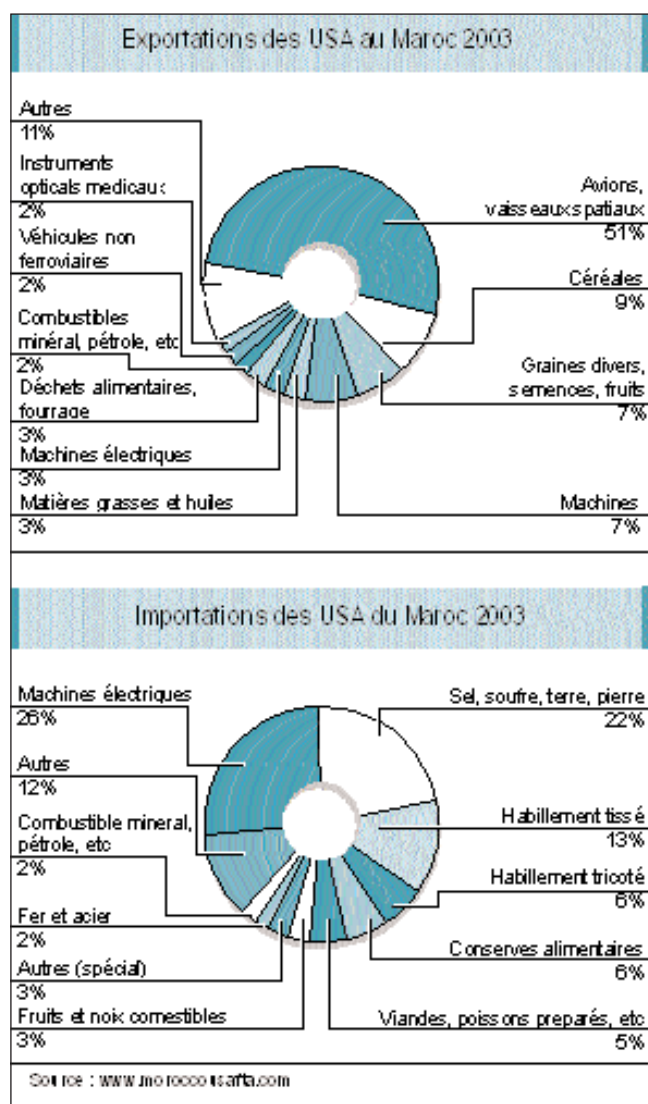
Par ailleurs, en dépit du rôle de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme islamique mondialisé d'une part, et de l'autre part, le facteur de vitalité diplomatique du géant maghrébin – mise en évidence par l'invitation de la Maison Blanche au président algérien Abdelaziz Bouteflika de participer au Sommet du G-8 (Sea Island, Géorgie) du 8 au 10 juin, en qualité à la fois de représentant des mandataires africains et du Proche Orient – la force d'inertie pro-marocaine qui date de la guerre froide n'a aucunement été neutralisée.

La guerre internationale menée par les USA contre la terreur a contribué au développement d'une politique de coopération avec le partenaire marocain, antérieurement et postérieurement aux attentats suicides de Casablanca du 16 mai 2003. Tout d'abord, en mai 2002, dans l'opération de neutralisation d'une conspiration terroriste contre les navires alliés dans le détroit de Gibraltar, opération qui s'est réalisée grâce à la coopération des services des deux pays, sans oublier l'interrogatoire conjoint des citoyens marocains retenus à Guantanamo. Ensuite, lors de la tournée maghrébine du secrétaire d'Etat, Colin Powell, début décembre 2003, où la coopération diplomatique et sécuritaire a constitué un point central de l'agenda bilatéral.

En ce qui concerne une autre question politique comme celle de la gestion du conflit du Sahara Occidental au sein de l'ONU, le rôle des USA a été également capital. A partir du 31 juillet 2003, date à laquelle le Conseil de Sécurité a approuvé à l'unanimité la version modifiée du Plan Baker, la diplomatie américaine, représentée par son ambassadeur auprès de l'ONU, John Negroponte, tenta en vain d'obtenir son acceptation par le Maroc. Plus tard, le 5 décembre 2003, la désignation par le président Bush de James Baker III au poste d'ambassadeur en mission spéciale pour la dette extérieure de l'Iraq, marqua le début de la fin de l'effort diplomatique à l'égard ce conflit : sa lassitude mais aussi celle de Washington, devant la stagnation de ce problème sur le terrain diplomatique, expliquerait sa démission le 11 juin 2004. Quoi qu'il en soit, les USA, se ralliant ainsi à la doctrine des Nations unies, n'ont pas inclus le territoire du Sahara Occidental dans leur accord bilatéral de libre commerce avec le Maroc.

L'accord de libre commerce USA-Maroc

Parmi les rondes de négociation de cet accord, amorcée le 21 janvier 2003, certaines ont subi un retard non seulement du fait de la guerre d'Iraq mais aussi des protestations des secteurs économiques marocains. Ainsi, la seconde ronde fut-elle repoussée au



24 mars suivant, en raison des manifestations – les plus significatives de tout le Maghreb – contre la guerre : à Rabat, le 30 mars, le Comité national de soutien à l'Iraq dont la quasi totalité des partis et des syndicats, rassembla selon les autorités et les organisateurs respectivement, de 30 000 à 300 000 manifestants, après avoir réussi à en réunir plus de 100 000 à Rabat, le 23 février et 150 000 à Casablanca le 2 mars.

Une fois conclues les négociations le 2 mars 2004 – après neuf rondes tenues à Washington, Genève et Rabat – l'accord fut signé à Washington de 15 juin. Il s'agit là du premier accord conclu par les USA avec un pays africain et, après celui signé en 2001 avec la Jordanie, du second avec un pays arabe. Cet accord, qui fut ratifiée l'été 2004 par le pouvoir législatif américain, est entré en vigueur en janvier 2005, élimine 95 % des taxes douanières sur les produits industriels et de consommations – qui oscillent entre 4 % et 20 % sur la plupart du commerce bilatéral – et prévoit de baisser les barrières aux exportations agricoles. Son objectif est d'établir une union douanière dans un délai de neuf ans afin d'ac-

croître les échanges aujourd'hui modestes, entre les deux pays. Selon les autorités marocaines, l'accord tient compte de la réalité socio-économique marocaine et des différences de niveau en matière de développement, ce qui se traduira par nombreuses opportunités pour le commerce et l'investissement dans le pays.

La signature de cet accord s'effectue dans un cadre plus vaste, qui implique l'engagement préalable du Maroc vis-à-vis de l'Union européenne (UE) – son principal partenaire commercial et donneur de coopération – et le développement des liens multilatéraux Sud/Sud au sein du groupe d'Agadir ou encore bilatéraux avec un Etat tel que la Turquie. De fait, la signature par les premiers ministres Driss Jettou et Recep Tayyip Erdogan, le 7 avril 2004, d'un accord visant à développer une zone de libre commerce entre le Maroc et la Turquie, contribue à accélérer la lente construction d'une zone de libre échange euroméditerranéenne à l'horizon 2010, dans la même perspective Sud/Sud que l'accord d'Agadir, signé le 25 février 2004, entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

Selon Tayeb Fassi Fihri, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la coopération, cet accord ne contredit pas ceux précédemment conclus avec d'autres partenaires étant donné qu'il a été réalisé dans le respect des dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Fassi Fihri éludait ainsi les critiques de certains européens, notamment les protestations irritées de François Loos, ministre français du Commerce extérieur, lors de sa visite de travail à Rabat, en janvier 2003, au début des négociations. A cette époque, Washington argumentait pour sa part et à titre d'exemple, que le Mexique renforçait ses relations avec l'UE, avec laquelle il avait signé un accord de libre commerce en juillet 2000, alors qu'il était déjà lié aux USA par le Traité de libre commerce d'Amérique du Nord. Dans le même esprit pragmatique, le Maroc poursuit avec acharnement, sous la direction de Jettou, l'obtention d'un statut équivalent à celui des membres de l'Espace économique européen – regroupant l'Islande, Liechtenstein, la Norvège et la Suisse – avec lequel le Maroc a déjà signé en 1997 un accord de libre commerce, ce pour quoi il requiert un solide appui politique. Reste néanmoins à voir si les indicateurs actuels de l'économie marocaine pourront se le permettre. En tout état de cause, sans être membre de plein droit de l'UE, le Maroc, avec une analyse plus souple, pourrait obtenir un statut intéressant – tel le cas de la Suisse pour le financier et Israël pour le technologique – avec des résultats à moyen terme.

Pour l'instant, la réalité est que le Maroc reste et restera étroitement lié à l'UE : ses échanges avec l'UE représentent les deux tiers de son commerce extérieur, dont 40 % de ses exportations et 30 % de ses importations avec la France alors qu'avec les USA ses échanges n'atteignent que 4,1 % et 3,7 % respectivement. En 2003, les USA ont exporté au Maroc pour une valeur de 475 millions de dollars et ont importé pour une valeur de 392

Commerce USA-Maroc (en millions de dollars)

	1980	1985	1990	1994	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ¹
Balance commerciale	309	240	386	217	218	180	82	-152	173	83	152
Exportations	344	279	495	409	561	566	523	282	565	468	654
Importations	35	39	109	192	343	386	441	435	392	385	502

¹ premier semestre annualisé.
Source : www.moroccousafta.com

millions. En outre, le pays maghrébin était en 2002, le premier récepteur net de fonds du programme MEDA de tout le bassin méditerranéen, avec 122 millions d'euros. Pour Rabat, la signature de cet accord devrait contribuer à faire progresser les réformes déjà entamées et par conséquent à libéraliser et internationaliser son économie. Les secteurs les plus sensibles, comme l'agriculture, le textile, la santé ou la production culturelle ont requis une plus grande attention et fait l'objet de plus de débats ; en définitive, ce sont qui suscitent le plus de craintes chez les analystes marocains, qui ont peur des conséquences de cet accord dans des secteurs tels que la fabrication de produits génériques ou les subventions à la production cinématographique. Dans le secteur agricole, qui emploie un marocain sur deux, le traité prévoit des périodes transitoires pour le démantèlement douanier, allant de 10 à 20 ans selon les produits, et établit des quotas liés au niveau de production nationale pour l'importation libre de céréales américaines.

Le Maroc allié préférentiel

Le 3 juin 2004, soit quelques jours avant la signature de l'accord de libre commerce, Washington octroyait au Maroc le statut d'allié préférentiel non membre de l'Alliance atlantique, ce qui lui permettrait, s'il dispose d'autant de ressources que de volonté politique, d'acquérir du matériel moderne américain et de participer à des programmes de recherche et de développement de pointe dans le domaine de la défense. Au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2004, le Maroc accueillait dans ses eaux territoriales l'armée « Majestic Eagle 04 » de l'OTAN, dans laquelle des unités navales et aériennes marocaines partageaient des missions avec d'autres unités américaines, espagnoles ainsi qu'avec huit autres pays.

D'autre part, le Maroc participe, depuis son lancement en 1995, au Dialogue méditerranéen de l'OTAN, consolidé lors du sommet de l'Alliance du 27 et du 28 juin 2004 par l'Initiative de coopération d'Istanbul, et contribue à la coopération multinationale de surveillance et d'escorte maritime « Active Endeavour » dans le contexte de la lutte anti-terroriste depuis mars 2004, date à laquelle celle-ci s'est étendue à toute la Méditerranée.

Washington a désormais décidé d'inclure le Maroc dans un club choisi, dont font déjà partie 12 pays ; il

y bénéficiera d'un traitement bilatéral identique à celui réservé à la Jordanie ou au Pakistan, tous deux liés par des accords de libre commerce et également bénéficiaires du traitement d'alliés préférentiels. Ceux-ci constituent une avant-garde arabo-musulmane de choix – aux côtés du Bahreïn, de l'Egypte et du Koweït dans le domaine exclusif de la défense – dans le cadre de la stratégie américaine vis-à-vis du Grand Moyen-Orient et pour l'Afrique du Nord.

Cette concession bilatérale peut en outre aider le Maroc à tirer profit de l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui permettra aux pays du Dialogue méditerranéen d'avancer dans leur coopération politique et militaire avec l'OTAN, dans des domaines aussi importants pour Rabat que la lutte contre les trafics illicites, la coopération maritime – dans la ligne des opérations de déminage réalisées début avril dans les environs de Casablanca – ou la lutte anti-terroriste à laquelle les USA portent une grande attention dans leurs relations avec Rabat.

Conclusion

Le renforcement, par Washington, de ses relations avec le Maroc, doit se placer non seulement dans le cadre du long processus d'approche bilatérale mais encore de l'objectif stratégique américain de construire un Grand Moyen-Orient et une Afrique du Nord caractérisés par la double modernisation politique et économique ; c'est dans ce contexte que l'on doit replacer les éloges du président Bush sur les politiques modernisatrices mises en œuvre par le roi Mohammed VI à l'occasion de sa visite à la Maison Blanche le 8 juin 2004 – deux ans après sa précédente visite du 23 avril 2002.

Le Maroc, pour sa part, apprécie le renforcement de l'aide des USA – de 20 millions de dollars en 2004, elle passera à 57 millions en 2005 – et souhaiterait connaître le même succès que la Jordanie, dont les exportations vers les USA sont passées de 31 millions de dollars en 1999 à 673 millions en 2003. Rabat espère que cet accord et les autres accords de libre commerce déjà signés contribueront à attirer les investissements étrangers. Mais pour atteindre le développement tant attendu, le pays devra approfondir les réformes internes et standardiser le pays aux règles de fonctionnement universellement acceptées. ■